



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 4 francs pour Liège et 43 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 9 OCTOBRE.

On écrit de Varsovie que les changements que l'on compte faire dans l'organisation du sénat et de la chambre, tendent à mettre ce corps dans la dépendance complète des puissances protectrices, qui sont l'Autriche, la Prusse et la Russie.

— On écrit de Constantinople, le 21 septembre :
Suivant les nouvelles les plus récentes de Napoléon, le gouverneur, Namik-Pacha, a déjà commencé à opérer dans l'administration civile les réformes ordonnées par le sultan lors de son voyage récent dans cette province. Tous les monopoles de commerce ont cessé d'exister, et, à l'exception du commerce de soie et d'opium, il est libre à chaque raja de trafiquer dans toute autre branche. Une garde de police y avait également été organisée et elle avait déjà rendu de bons services par la destruction d'une bande de voleurs qui désolait la campagne; enfin, l'organisation des milices régulières avance rapidement et nous promet les plus heureux résultats.

FRANCE. — PARIS, LE 12 OCTOBRE.

Le Roi et la Reine des Belges sont arrivés hier à Trianon à 5 heures de l'après-midi.

On sait que LL. MM. sont venues assister au mariage de la princesse Marie avec le duc Alexandre de Wurtemberg qui doit avoir lieu le 17 de ce mois. On dit que les nouveaux époux doivent se rendre à Bruxelles et de là en Allemagne, aussitôt après le mariage.

— Les feuilles du ministère continuent à s'occuper presque exclusivement des légittimistes qui ont intrigué cette année pour obtenir le plus de nominations possibles aux prochaines élections. Le cabinet paraît assuré de faire échouer un certain nombre de candidats légittimistes qui faisaient partie de la dernière législature.

On a opposé d'autres influences à l'influence des familles qui ont porté la plupart des légittimistes à la chambre. Le ministère paraît se flatter aussi de faire échouer un grand nombre d'autres candidatures qui lui déplaisaient.

— M. Ravez, ancien président de la chambre sous la restauration se met sur les rangs à Bordeaux.

— La reine d'Espagne, Isabelle, est entrée le 11 dans sa huitième année.

— M. le marquis de Saint-Joseph (don Modeste Iarré), chargé d'affaires de la république de l'Équateur (Colombie), près de S. M. le roi de France, a eu l'honneur d'être reçu aux Tuileries par S. M., samedi 7, et de dîner à St-Cloud avec le roi et la famille royale, le lundi 9 courant.

— Le public attend avec impatience des nouvelles de l'arrivée de notre armée expéditionnaire devant Constantinople et des premières opérations de l'avant-garde. Mais il est difficile que le gouvernement soit informé avant le 13 ou le 14 des événements qui ont dû se passer au plus tôt le 6 de ce mois. Il a fallu un délai de 8 jours pour la transmission des deux dernières dépêches.

— Le résultat des correspondances que toutes les mesures sont prises pour faire arriver des secours, si l'on rencontrait une plus forte résistance que celle à laquelle on s'attendait.

— Un journal de Marseille annonce comme un bruit que la ville de Constantinople avait été attaquée et prise par un des chefs ennemis d'Achmet. Si cette nouvelle était vraie, elle serait parvenue sans doute au ministère qui ne manquerait pas de la publier. Elle monterait de sa part plus d'habileté qu'on ne lui en prête, car ce chef n'aurait point agi de son chef ni sans être poussé et soutenu par la France.

— On écrit de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 août, au *Journal des Débats* :

« ... Le conseil municipal de cette ville vient, à propos de l'hospitalité sollicitée par le régicide Meunier, de prendre une détermination qui aura du retentissement en France et réjouira tous les amis de la royauté constitutionnelle. Voici la décision qu'il a prise :

« ... Il est résolu que le conseil de la première municipalité de la ville Nouvelle-Orléans apprend avec plaisir que les capitaines des navires américains qui se trouvaient au Havre se sont refusés à donner passage à l'assassin Meunier, qui a jugé de choisir la Nouvelle-Orléans comme lieu de son exil ;

« Résolu que le conseil, loin de savoir gré audit assassin de cette préférence, déclare qu'il est défendu de débarquer dans les limites de ce port ; et que le maire soit et demeure autorisé à s'entendre avec toutes les autres autorités compétentes pour prévenir le débarquement dudit assassin ;

« Résolu que le concours de la seconde et de la troisième municipalités soit demandé par le comité de correspondance.

« Sur motion, le conseil s'est ajourné à lundi prochain, 14 du courant, à cinq heures de l'après-midi.

« Pour copie conforme : D. AUGUSTIN, secrétaire »

— Le *Toulonnais* ajoute quelques renseignements à ceux que nous avons déjà publiés sur l'expédition de Constantinople :

« L'armée regorge de vivres et de munitions de guerre ; elle a été affaiblie par l'absence du 12^e, retenu à Bone ; et du dernier bataillon du 26^e qui n'était pas arrivé assez tôt pour prendre part à l'expédition ; mais ces 2,400 hommes ont été remplacés en partie par les garnisons du camp de Dréan, Hamman-Berda et Nechmeja. Ces deux derniers camps ont été abandonnés ; quatre compagnies du 12^e tiennent garnison à Dréan.

« Les bagages sont immenses, et il paraît que M. Darnémont n'a pas voulu suivre le système du général Bugeaud qui ne veut pas d'embarras pour faire la guerre en Afrique. Nous verrons par les résultats lequel des deux avait raison.

« Jamais, au reste, une armée ne s'était mise en campagne sous de plus heureux auspices ; les troupes sont animées des meilleures dispositions ; les chemins sont mauvais, mais on ne marchera que pendant quelques heures pour ne pas fatiguer les hommes et les chevaux ; les ressources sont abondantes ; la chaleur n'est pas excessive, et tout a

été prévu pour faire face à tous les besoins ; le succès de l'expédition n'est donc pas douteux.

« On croit que si de nouvelles troupes étaient nécessaires pour protéger le siège et en finir plus tôt, une colonne de 3000 hommes se détacherait de l'armée pour venir prendre à Medjez el Hammar le bataillon du 26^e, et les deux bataillons du 61^e, que l'on expédie de Cette. Ces troupes escorteraient un nouveau convoi qui porterait des vivres frais à l'armée. »

— Quelques journaux ont annoncé dernièrement que don Carlos se trouve gravement malade. Voici ce qu'on lit dans un journal à cet égard :

« Depuis quelques jours, les protecteurs et les amis de don Carlos sont plus préoccupés de leurs inquiétudes sur la santé de ce prince que de ses opérations militaires. Un officier d'ordonnance, revenu à Paris la semaine dernière, et qui a déjà passé le Rhin, a apporté des informations assez alarmantes pour que l'on pense sérieusement aux éventualités probables, et le premier point arrêté, c'est qu'on s'efforcera de tout cacher autant que possible.

« Le prétendant n'est pas atteint, que l'on sache, d'une maladie organique caractérisée et connue, mais d'une foule de maux qui tous ensemble, l'ont réduit à un état de langueur physique et moral contre lequel les médecins les moins ignorants qui le voient n'ont trouvé aucun remède. Pour lui, il se montre fort résigné, et ne pense qu'à son salut dans une autre vie.

« La multiplicité des pratiques de dévotion et des obligations analogues qu'il s'impose, ses confessions presque journalières contrarient ses plus zélés serviteurs, même ceux qui l'appellent d'avance le saint roi ; mais don Carlos n'en tient aucun compte, il croit à sa fin prochaine, et s'il faut en croire la domesticité qui n'a pas intérêt à tout taire, il a même fait un testament. En somme, il laisse à l'évêque de Léon et à ses collègues le soin de toutes les affaires temporelles, mais il ne veut entendre personne en ce qu'il croit intéresser le salut de son âme. »

« Hier, un jeune homme et une jeune dame, élégamment vêtus, étaient arrivés vers trois heures, au bois de Boulogne, dans un élégant tilbury. Ils s'étaient fait servir un excellent dîner, qu'ils laissèrent inachevé pour se livrer en apparence aux charmes de la promenade. A peine étaient-ils entrés dans une contre-allée du bois, qu'une première détonation se fit entendre, suivie des cris déchirants. Au second, et l'on releva la jeune dame qui avait reçu une balle entre les deux seins. Au même moment une seconde détonation s'est fait entendre ; c'était le jeune homme qu'il venait de se faire sauter la cervelle.

« La dame, qu'on n'a pas voulu presser de questions, à cause de sa position dangereuse, a déclaré qu'elle venait d'être assassinée par son amant, sans vouloir néanmoins dire son propre nom ni celui de son meurtrier, qu'aucun papier n'ont encore fait connaître. Quoique la blessure de la jeune dame soit extrêmement grave, on espère cependant la sauver.

Bulletin de la bourse de Paris du 12. — La rente 5 p. c. est déclinée en voie de hausse ; chaque jour elle gagne 10 à 15 centimes, et avant peu le coupon sera entièrement regagné. On n'a pas eu de nouvelles aujourd'hui à la bourse de l'expédition de Constantinople.

Le 3 p. c. a été vivement demandé au commencement de la bourse, et il est resté très ferme à 80 40.

L'actif a été fort négligé, on était sans nouvelles d'Espagne. Il n'en a pas été de même des fonds portugais, qui ont été recherchés. On a annoncé que les Cortès, à Lisbonne, avaient voté l'établissement de deux chambres ; les chartistes s'opposaient depuis longtemps cette représentation nationale ; on espère que cette concession du parti actuellement au pouvoir conciliera les esprits dans ce pays.

Les actions industrielles sont toujours recherchées ; celles du chemin de fer de St. Germain surtout ont été aujourd'hui vivement demandées ; aussi en peu d'instants a-t-on coté le cours de 975.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement publie la dépêche suivante, un peu arriérée, puis qu'il en a été donné une hier de Bayonne, de la même date :

« Bordeaux, 9 octobre, 7 heures du soir.

« Le 1^{er} don Carlos était à San Domingo de Silos, et Espartaco à Lerma ; Carondelet occupait Arauda. Une affaire deviendrait inévitable, si le prétendant ne fuyait toujours.

« Les ministres de la guerre et de la justice n'ont pas accepté. »

« Les nouvelles de la frontière d'Espagne continuent d'être moins favorables que celles de Madrid ; on écrit de Bayonne, le 7 octobre :
D'après les dernières nouvelles de Tolosa, le général Uranga, après avoir enlevé le fort de Peralta, où il a trouvé des munitions de guerre en assez grande quantité, avait ouvert un feu très-vif contre le fort de Lodosa.

« Les vallées d'Ayerasa, de Salazar et de Roncal sont au pouvoir de Ripalda et de Zubiri, qui s'occupent de démanteler les petits forts et de désarmer les urbains.

« Les troupes de St. Sébastien ont reçu l'ordre de ne pas dégarnir les lignes. Le brigadier don Castor Andechaga s'est rapproché de Santander.

« Une lettre particulière de Saragosse du 5 octobre contient ce qui suit :

« Le général Oraa, laissant à Carinena 10 bataillons et 5 escadrons, est venu dans notre ville sous l'escorte de quelques cavaliers et d'un bataillon. Cette visite aurait, dit-on, pour but d'emmener l'artillerie nécessaire pour faire le siège de Canaviéja ; elle en a une autre encore, le général vient chercher de l'argent et des habillements militaires. Les habitants sont grevés d'une nouvelle contribution de 125,000 fr. pour aider le général à réunir les ressources qui lui sont nécessaires.

« Un capitaine de cavalerie français, chargé d'une importante mission (du moins tel est le bruit qui circule) est parti hier pour Madrid.

« Nous apprenons que le départ du général Oraa est ajourné jusqu'à l'achèvement du paiement d'une contribution forcée de 375,000 francs imposée au reste de la province et payable dans le délai de trois jours.

« On a reçu la proclamation du gouverneur de Gironne annonçant une brillante victoire remportée par le brigadier Carbo aux alentours de Manlleu.

« Voici maintenant les détails recueillis de diverses sources sur cette affaire et transmis à Paris par le consul d'Espagne à Perpignan ; ils lui donnent beaucoup plus d'importance qu'on ne l'avait cru d'abord.

« L'affaire a eu lieu le 2 octobre, à 7 heures du matin, près de Manlleu ; les bandes réunies de Forcadell, Tristany, Torilla, Mallorca et Saballs y assistaient. Le 3, on écrivait d'Olot à M. le consul d'Espagne à Perpignan que la cavalerie du brigadier Carbo, ayant chargé à plusieurs reprises les carlistes, en avait fait un carnage affreux, et que l'intervention du brigadier Carbo avait été nécessaire pour obtenir qu'on fit des prisonniers. C'est ce qui explique, dit la lettre, comment il n'en avait pu être fait que 103, quoique le nombre des morts car-

listes, relevé au moment de l'enterrement, s'élève à 500. Cette lettre d'Olot annonçait la mort de plusieurs chefs carlistes, et, entre autres, de Saballs et de Mallorca ; elle ajoutait que Tristany lui-même, fait prisonnier par un cavalier constitutionnel, avait dû sa délivrance à un carliste qui, par hasard, apercevant en fuyant son chef au moment où il se rendait, tua le cavalier d'un coup de fusil.

« Les détails qui précèdent ont été complétés par une communication officielle du chef politique de Gironne, en date du 5. Si elle n'est pas empreinte d'exagération, les bandes carlistes de Catalogne devraient se ressentir longtemps de l'échec qu'elles viennent d'essuyer ; car elles auraient perdu dans l'affaire du 2, outre les morts, sur le nombre desquels les deux communications s'accordent, 150 et non pas 103 prisonniers ; elles auraient eu 800 blessés. Il leur aurait été pris 4000 fusils, et parmi les chefs carlistes, outre de Saballs et de Mallorca, Forcadell, aurait été tué. Le succès de l'affaire a entièrement été dû à la cavalerie et aux compagnies de *preferencia*, qui ont seul agi. »

HOLLANDE.

A l'occasion de l'ouverture de la session des états-généraux, qui a lieu lundi prochain, le *Handelsblad* publie les noms des membres de la seconde chambre, il résulte de cette publication que 18 des membres ont été réélus, et que le 19^e, a été remplacé après avoir donné sa démission.

Les journaux de l'opposition continuent à parler de la prochaine session des états-généraux dans le même sens que le *Handelsblad*.

L'*Ompartydige* de La Haye émet le vœu que le discours royal annonce que les négociations diplomatiques sont assez avancées pour nous libérer en 1838 du fardeau de la dette belge, qu'il ne sera plus besoin de millions supplémentaires pour l'entretien de l'armée ; que nos troupes seront mises sur le pied de paix ; que des congés seront accordés aux miliciens des années antérieures à 1830 ; que la *schutterij* sera licenciée ; en un mot que les choses sont assez avancées ; pour conclure un arrangement définitif et très prochain.

Comme les négociations ont eu lieu en secret, l'*Ompartydige* termine en disant que si les députés, qui sont les mêmes que l'année dernière, veulent être conséquents, ils doivent demander sur ces points les explications que ne contiendrait pas le discours d'ouverture.

MORT DE LA REINE DE HOLLANDE.

C'est frappé de la plus pénible et de la plus profonde impression, que nous annonçons un événement qui aura un bien douloureux retentissement dans tout cœur néerlandais : S. M. la reine des Pays-Bas a succombé aujourd'hui 12 octobre, à midi trois quarts, à la maladie dont S. M. souffrait depuis quelque temps ; dans ces derniers jours, la maladie s'était tout à coup montrée sous les symptômes les plus alarmants, qui faisaient présager cette funeste catastrophe.

S. M. était née le 18 novembre 1774.

Voici le bulletin officiel extraordinaire qui vient d'être publié pour annoncer la perte bien cruelle que fait la patrie tout entière.

« Il a plu à la divine Providence de rappeler à elle aujourd'hui, à midi trois quarts, S. M. la reine.

« Dans les derniers temps de son séjour au Loo, la reine avait souffert d'une prostration progressive, qui n'avait cependant pas mis obstacle au retour de S. M. en cette résidence, le 4 de ce mois. Mais depuis cette époque, l'affaiblissement a toujours été en croissant, et l'état de l'auguste malade s'empirant avec rapidité, surtout depuis hier soir, S. M. s'est paisiblement endormie dans le sein de l'Éternité. »

(J. de La Haye.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 13 OCTOBRE.

Hier, a eu lieu, au ministère de la guerre, l'adjudication de la fourniture des draps et serges, pour le service de l'armée, pendant l'année 1838. Les 19 lots ont été repartis comme suit :

4 lots de draps croisés pour sous-officiers, 3/4 de lot à M. Lieutenant et Pelzer, 3/4 à M. Damseaux-Renoz, 1/4 à M. Dehasse-Comblen, 1/4 à M. Vanderstraeten, 1 à M. Burdo-Stas, 1/2 à M. Lamarche, 1/2 à M. Voos, au rabais de 10 p. c. — 4 lots de draps de distinction : 3/4 de lot à M. Lieutenant et Pelzer, 3/4 à Damseaux-Renoz, 1/4 à M. Dehasse-Comblen, 1 1/4 à MM. A. et C. Vanderstraeten, au rabais de 87 1/2 p. c. — 10 lots de draps de troupe : 1 1/2 lot à M. Lieutenant et Pelzer, 2 à M. Dehasse-Comblen, 2 à MM. A. et C. Vanderstraeten, 1 à M. Damseaux-Renoz, 3/4 à M. Fassin, 3/4 à M. Lamarche, 1/2 à M. Diercxsens, 1/4 à M. Godchaux, 1/2 à M. Piezent, et 3/4 à M. Voos, au rabais de fr. 1 83 1/3 p. c. — 1 lot de serge et de flanelle, à M. Godchaux frères, à 7 p. c.

— Nous sommes informés que depuis plusieurs jours, plainte en calomnie a été déposée par le colonel commandant le 14^e régiment de réserve, contre l'éditeur responsable du journal le *Lyax* ; au sujet des articles diffamatoires dirigés contre l'administration de ce colonel.

— Mille sept cents juments de toutes races, appartenant à des propriétaires belges, ont été admises cette année à la saillie des étalons du haras de l'État : l'année dernière, 1,093 juments seulement y avaient été reçues. Ainsi le nombre est plus grand chaque année et il augmente avec la confiance des éleveurs, fondée sur la beauté des produits obtenus par le croisement de nos races chevalines avec des étalons choisis de la race anglaise.

— Nous apprenons que le projet de modification au tarif

du timbre comprend, entr'autres dispositions, la création de papiers pour les billets de commerce de 500 à 250 fr.; le timbre de ces derniers ne serait que de quinze centimes sans additionnels.

Bruxelles 13 octobre, trois heures. — La bourse reste dans la même stagnation, le besoin d'affaires devient de plus en plus extrême, car une plainte unanime de rareté. La cote du jour est magnifique en chiffres, parce qu'il est de règle à la chambre syndicale de faire figurer tous les fonds le vendredi. Société Générale titres en nom fl. 160, certificat au porteur émission de Paris 1860 A; Société de Mutualité faites à 1125 (112 1/2) restées-cours à ce prix; Banque de Belgique 1425 (112 1/2) 1; Actions Réunies 1025 (102 1/2) P; nouvel emprunt de la Banque Foncière 3 1/2 p. c. 1000 (pair) A; Raffinerie nationale recherchée à 1140 (114) A.

L'actif espagnol a reçu une petite impulsion de la hausse de Paris, pendant toute la bourse il y a eu beaucoup d'argent à 8 5/8; papier 18 3/4 pour le comptant; primes à un mois 20 1/2 d. 1 A.

Marchés des huiles et graines. — La graine de colza est très-recherchée, la graine de lin au contraire ne l'est pas. Les huiles de colza et de lin sont demandées au comptant. Les tourteaux sont aux précédents prix.

LIEGE, LE 14 OCTOBRE.

La chambre paraît assez disposée à mettre le temps à profit. Elle a abordé et conduit avec rapidité la reconnaissance des pouvoirs de ses nouveaux membres. Elle a invalidé la seule élection de M. de Paydt, qui au reste avait donné sa démission. Cette bonne disposition de la chambre pourra valoir au pays une session productive. Avant hier encore, plusieurs membres ont fait de louables efforts pour abréger d'interminables discussions. Il s'agissait de la loi relative à la réforme douanière, sur laquelle on a déjà voté une fois, dans la dernière session. Quelques membres ont émis l'opinion que la discussion à laquelle s'est déjà livrée la chambre devant être regardée comme nulle et non avenue, attendu, disait-on, le renouvellement d'une moitié de la législature. Jamais les décisions d'une assemblée n'ont lié une assemblée nouvelle. A cela, les députés qui se sont montrés soigneux du temps, ont répondu avec raison, que la très grande majorité de la chambre actuelle se composait de membres qui faisaient aussi partie de la dernière assemblée, qu'un petit nombre seulement pouvait revenir, que la qualité de député tout à fait nouveau. D'ailleurs, a-t-on ajouté, tous les articles importants de la loi vont subir au second vote une discussion aussi approfondie qu'on voudra. Il sera libre aux députés qui n'ont point pris part à la précédente discussion, de formuler leurs idées, de proposer tel amendement qu'il leur plaira; ces raisons ont fini par triompher, malgré l'opposition de ceux de MM. les députés qui veulent qu'on recommence toute la discussion, c'est à dire de ceux qui espèrent triompher par la fatigue des premières résolutions de la chambre. C'est une tactique qui en vaut bien une autre.

M. le président de la chambre paraît vouloir tenir la main au règlement avec la fermeté convenable. Il a relevé, comme il le devait, les paroles d'un honorable député qui attaque assez volontiers la chambre tout entière. M. Raikem pourrait puissamment secourir les intentions de ceux qui voudront rendre les discussions productives, il puiserait sa force dans le règlement lui-même, qui, comme on sait, porte en termes formels qu'on ne peut prendre plus de deux fois la parole sur une même question. On a prouvé à l'évidence que la loquacité, bien intentionnée sans doute, de plusieurs honorables membres, était en grande partie cause de l'énorme arriéré de lois utiles que la chambre à aujourd'hui sur les bras. On sent que s'il plaît à un orateur de prendre la parole quarante-deux fois sur un amendement (historique) il sera difficile d'arriver au vote définitif d'un grand nombre de mesures législatives dont le pays a besoin. C'est une faute que de laisser tomber un règlement en désuétude alors surtout que tant de faits démontrent l'utilité de son application.

M. le ministre des finances a annoncé à la chambre des représentants des modifications à la loi sur le timbre. Tout le monde est d'accord sur un point, c'est que ces modifications sont favorables aux journaux d'un grand format. Les feuilles de petit format seraient au contraire lésées par l'adoption des mesures proposées à la législature. Nous ne connaissons pas encore assez bien toute l'économie de la loi de M. d'Huart, pour nous prononcer définitivement sur son mérite et sur les critiques qu'on en fait; mais il nous est difficile d'approuver, comme on dit, l'adoption de deux poids et deux mesures.

Pourquoi ne point faire jouir toute la presse du bénéfice des concessions qu'on se propose de faire? On nous assure qu'ils ont un double objet, celui de satisfaire aux justes réclamations des écrivains qui s'occupent sérieusement de politique, et de frapper, au contraire, ceux de ces journaux qu'on appelle satyriques; mais on manque tout à fait le but qu'on veut atteindre. D'abord c'est qu'une partie de la presse politique sérieuse se tient encore au petit format. A Bruxelles à Gaud, à Anvers, à Bruges, à Namur, à Verviers, plusieurs feuilles publiques ont conservé, comme on sait, les dimensions qu'elles avaient autrefois. On va donc mécontenter tous ces journaux, et leur mécontentement sera très juste. Quant aux petits journaux satyriques, ils ne seront point atteints comme on le pense. Ces journaux ne paraissent qu'une fois ou deux, tout au plus, par semaine, et pour eux la dépense du timbre est si minime qu'ils ne s'apercevront même pas qu'on a voulu leur rendre l'impôt onéreux. — Nous reviendrons encore sur cette intéressante matière.

Un journal constate que dans une question de nomination de commissions ou la banque, pouvait se trouver intéressée, vingt-cinq membres de la chambre avaient voté en faveur d

la haute finance. Vingt-cinq, c'est plus que nous ne pensons et quand nous disions que le nombre des banquistes était à la chambre plus fort que le croyaient plusieurs de nos confrères, nous ne pensions pas si bien dire. Si réellement la chambre compte aujourd'hui dans son sein 25 députés favorables à la banque, elle aura mis les dernières élections à profit; car certes, l'année dernière ils n'y étaient pas aussi nombreux.

Par arrêtés royaux du 10 octobre 1837, le sieur J. Noël, professeur extraordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège, est nommé professeur ordinaire à la même faculté.

Le sieur J. Voltem, professeur extraordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège, est nommé professeur ordinaire à la même faculté.

On a beaucoup parlé dans les journaux de la culture de la pomme de terre dite de Roban; une personne de cette ville s'est procuré six de ces tubercules, il les a plantés au mois d'avril dernier; ces six pommes de terre en ont produit plus de 200, d'une grosseur extraordinaire; la plus petite pèse un demi kilogramme.

THEATRE.

Le Postillon de Longjumeau. — La Mansarde des Artistes.

Hier une assemblée assez nombreuse assistait à l'arrivée du Postillon de Longjumeau, annoncée à diverses reprises depuis plusieurs jours; cette pièce, de M. Adam, a eu un beau succès sur notre scène; elle est fort amusante; c'est, dans le sens le plus étendu de l'expression, un véritable opéra comique.

Le poème ni la musique n'ont rien de bien saillant; mais la vivacité de l'intrigue, la coquetterie des situations, l'aisance de chaque scène, en font un tout fort agréable. Disons d'abord un mot du canevas sur lequel le compositeur a appliqué ses broderies.

L'alarme est dans les chœurs de l'opéra de Louis XV; il y manque un chanteur; le roi envoie aussitôt ce qu'il a de plus fin en marquis, à la recherche d'une voix pure, limpide, puissante. Le marquis de Corey, en mission lyrique, brûle si bien le pavé, qu'il verse en route. Arrive un charron qui répare le mal; mais ce n'est pas tout, il faut des chevaux et un postillon.

Par malheur, le seul qui soit dans le droit, Chapelour, se marie le jour même et tous les marquis du monde ne l'empêcheraient pas de faire faire à sa jolie fiancée le voyage de Cythère.

Pendant le postillon va son train, il s'égaie, il chante. Le marquis l'entend, l'écoute; et pense que c'est son homme; il emploie la séduction avec tant d'habileté, il lui dépeint un si brillant avenir, que le postillon se décide à abandonner son épouse Madelaine, à amis, nocée, bonheur, et tout cela pour la cour.

Dix ans après, le Postillon, devenu premier sujet à l'opéra, sous le nom de St. Phar, a un beau langage, un bel habit, de belles manières; il a auprès de lui, comme ami et comme domestique tout-à-la-fois, Alcyndor, un coryphée de l'opéra, ou plutôt Béju le charron, qui l'a suivi à Paris. St. Phar est aimé par le marquis de Corey chez la viche Mde. de Latour pour y exécuter un intermède; il s'en fait aimer et cette dame lui offre sa main.

Grand est son embarras à lui, qui est marié; mais il a bientôt trouvé un expédient; un coryphée, ami d'Alcyndor, remplira les fonctions de prêtre; malheureusement le marquis de Corey a tout entendu, et il dévoile la ruse à Mme de Latour, qui se hâte d'envoyer chercher un véritable prêtre qui lui marie. Bientôt le marquis de Corey apprend que la femme de St. Phar n'est pas morte; il enferme Alcyndor et son ami, qui sont arrivés après la cérémonie, et court chercher la maréchassée pour faire saisir le bigame et ses complices. Grande est leur frayeur; ils s'attendent à être pendus. Heureusement Mme de Latour n'est rien autre que cette même Madelaine, épouse délaissée du Postillon, qui ayant fait un brillant héritage, a voulu se venger d'un volage époux.

Nous n'avons trouvé rien de très-remarquable dans la partition de M. Adam; elle doit marcher après les belles mélodies de l'opéra du Châlet. La musique manque d'originalité; les motifs en général sont pauvres; l'air que chante St. Phar, au troisième acte, a tout à fait la facture de Zampa. Le chœur final du second acte aurait pu produire de l'effet, mais MM. les choristes, contre leur ordinaire, l'ont chanté d'une manière détestable. Le chœur final du premier acte, en forme de fugue, est écrit avec chaleur, et la rentrée successive des voisins et voisins est d'un fort bel effet. — Il est souvent question dans le final du 2me. acte de la cloche de la chapelle, pourquoi ne l'avons-nous pas entendue?

M. Sylvain avait bien l'allure d'un postillon au 4er. acte; mais il portait moins bien l'habit de seigneur. Ce sont là des contrastes qui demandent de l'étude de la part de l'acteur; nous avons remarqué un peu d'hésitation chez notre premier ténor, nous l'ayons attribuée à l'émotion que pouvait causer la création d'un rôle important. M. Sylvain a reçu des applaudissements; il les méritait; que M. Sylvain travaille, qu'il ne craigne pas de prendre quelques leçons, et nous pouvons l'assurer qu'en dédommagement de légers sacrifices, il recevra en retour de la part du public une ample moisson d'applaudissements.

Comme le rôle du postillon, celui de Madelaine demandait quelque étude; notre prima donna n'a pas montré assez de rondeur, de naïveté au 1er acte; elle a manqué de noblesse et de dignité au second. Ce défaut, fort peu sensible dans chaque partie du rôle prise isolément, ressort davantage par suite de l'opposition qui doit exister entre elles.

La bonhomie, la simplicité, sont les caractères distinctifs du personnage de Béju; M. Herman n'a pas compris ce rôle; notre basse en a fait un paillard. La charge n'est jamais comique. M. Herman doit aussi veiller à précipiter moins son débit.

La mise en scène de la pièce nouvelle a été l'objet de beaucoup de soins de la part de l'administration; elle doit continuer à la diriger avec le même zèle; lorsque cette pièce aura encore eu quelques bonnes répétitions, elle marchera très-convenablement et attirera certainement beaucoup de monde à notre Théâtre.

Le spectacle commençait par la Mansarde des Artistes, charmant vaudeville, qui, quoique vieux, se revoit toujours avec plaisir; malheureusement ces messieurs n'étaient pas très sûrs de leur rôle.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE LIÈGE.

Demain à midi précis aura lieu à la grande salle académique de l'Université la distribution des médailles obtenues à la première exposition de fruits et de légumes actuellement ouverte par la société. Les membres seuls et leur famille y seront admis sur la présentation de la dernière circulaire. Lundi et mardi du public aura accès au salon.

Hier le jury a prononcé les jugements. Le prix pour le fruit le mieux venu a été obtenu par une poire de M. Detrouz.

Celui pour le fruit le plus nouveau par une poire exposée par M. Rademackers.

Celui pour la plus nombreuse collection de fruits par M. Rademackers de Maseyk qui a exposé 55 pommes, 33 poires, 11 raisins etc. Le prix pour le légume le mieux venu a été accordé à une betterave de M. Borsu.

Celui pour le légume le plus nouvellement introduit en Belgique à la pomme de terre des cordillères de M. Morren.

Celui pour la collection la plus nombreuse de légumes à celle de M. Morren qui compte 14 variétés de pommes de terre et 30 autres légumes.

Le jury a décerné une médaille d'honneur en argent à la belle collection de fruits et de légumes, tous excellents, de M. Gathy de Hermet; et une mention honorable aux frais d'une dame dont le nom nous est inconnu.

Cette exposition renferme une foule de productions nouvelles dues à MM. Max Lesoinne, Detrouz, Libert, Heurard, etc. Nous engageons nos lecteurs à visiter ce salon d'un genre nouveau pour nous.

VILLE DE LIÈGE.

Un militaire du 3e régiment de chasseurs à pied dit avoir déposé dans un cabaret, lors des fêtes de septembre qui viennent d'avoir lieu, ses armes et ses effets de grand et de petit équipement; que s'étant ensuite promené en ville, il a voulu à l'heure de la retraite, aller reprendre ses effets, mais qu'il n'a pu reconnaître le cabaret où il les avait déposés.

On prie la personne chez qui ce dépôt aurait été fait de vouloir bien en faire la remise à M. le colonel commandant le susdit régiment, ou à l'hôtel-de-ville, afin d'éviter au dit militaire une condamnation pour vente d'armement et d'effets de grand équipement.

Liège, le 11 octobre 1837. Le président, Louis Jamme.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 11 OCTOBRE.

Naissances: 5 garçons, 3 filles.

Décès 2 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir: Henri Lemaire, âgé de 72 ans, rue Grande-Bèche, veuf de Marie Anne Fagnoul. — Jean Bierna, âgé de 57 ans, armurier, rue Haut-Prez, époux de Marie Anne Closset. — Jean Joseph Debeur, âgé de 25 ans, tourneur, qual d'Arroi, célibataire. — Marie Agnès Joseph Frankinet, âgée de 36 ans, sans profession, rue Basse Wez, épouse de A. J. Moëst.

Du 13: — Naissances: 2 garçons, 4 filles.

Décès 2 filles, 4 hommes, 1 femme, savoir: J. J. Ruth, âgé de 56 ans, jardinier fleuriste, rue Grande-Bèche, époux de F. Fagnoul. — M. Gaillaud, âgé de 91 ans, sans profession, rue de la Casquette, veuf de J. F. Humblet.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 15 octobre, la première représentation de CLIFFORT Le VOLÉUR, drame vaudeville en deux actes. — La première représentation du CORNET A PISTONS, vaudeville en un acte. — La première représentation de la reprise du MAÇON, opéra comique en trois actes.

Au premier jour, la deuxième représentation du POSTILLON DE LONGJUMEAU.

TAXE DU PAIN, du 14 octobre.

Pain de seigle, 35 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 42 c. Pain de ménage, 51 c.

ANNONCES.



Il s'est ÉGARÉ dans l'après-midi de samedi dernier, sur Cointe près Liège ou aux environs, un CHIEN D'ARRÊT, marqué brun et blanc, répondant au nom de Castor. — Forte récompense à qui le ramènera chez M. le comte de Lannoy-Liedekerke, sur Cointe, maison Gaillard. 1837

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont 4

HUITRES anglaises chez PERET, rue Sainte-Ursule. 1837

SEIGNE a l'honneur de rappeler à ses élèves et autres amateurs de danse que sa CLASSE EST OUVERTE comme de coutume rue SOUVERAIN PONT, n° 598; son domicile est même rue n° 588, où Mme. et Mlle. SEIGNE donnent chez elles et en ville leçon de danse et de maintien. 1837

Mlles. CHARLIER, SOEURS,

Rue Pont d'Élé, n. 830, demandent une DEMOISELLE AU FAIT DU COMMERCE DE NOUVEAUTÉS, et des DEMOISELLES sachant travailler en MODES. 1837

ON DEMANDE des DEMOISELLES sachant travailler dans les MODES. S'adresser chez Mme. TILMANT, rue de la Régence. 1837

ON DEMANDE une DEMOISELLE pour apprendre le COMMERCE DE MODES ET NOUVEAUTÉS, Pont d'Élé, n. 11. 1837

JOLI QUARTIER GARNI ou NON à LOUER, Composé de quatre places ou deux, si on le désire, chez ORBAN-XHENEMONT, rue de l'Université. 1837

GRAND ASSORTIMENT
D'ÉTOFFES D'HIVER.

ORBAN-XHENEMONT,
RUE DE L'UNIVERSITÉ,

Vient de recevoir UN GRAND CHOIX DE MÉRINOS ANGLAIS UNIS, Brochés, et Imprimés, Satin laine, Tbet, ainsi que des MÉRINOS FRANÇAIS, assortiment complet de Schals Tartan Imprimés et autres, Flanelles, Foulards, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES:
MÉRINOS à 19 et 21 sous et prix plus élevés.
GRANDS SCHALS TARTAN imprimés à 15 francs.
FLANELLES depuis 10 sous jusqu'à 34 sous.
FOULARDS DES INDES, dessins nouveaux, de 4 à 6 frs. 1791

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N° 833, FAIT DES RABAIS CONSIDÉRABLES sur les prix de ses MARCHANDISES D'HIVER qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitaine, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas laine, etc. 1730

A LOUER AU FAUBOURG ST. LAURENT, N° 1083,
UN TRÈS BEAU

QUARTIER INDÉPENDANT
MEUBLÉ OU NON,

Avec remise, écurie, si on le désire, et la jouissance d'un grand jardin.
Au même n° il y a à vendre UN TRÈS BEAU DROSKI TOUT NEUF ET UNE BIROUQUETTE. 518

A LOUER pour mars UNE JOLIE MAISON (quartier indépendant), avec cour et jardin, réunissant les agréments de la ville et de la campagne, située à Hocheporte. S'adresser rue St-Severin, n° 723. 1803

A LOUER,
POUR LE PREMIER MARS PROCHAIN,
UNE MAISON

Avec étable, fournil, quatre bonniers et demi de cottillage et prairie, situés à St. Gilles, près le chemin du Champai. S'adresser au notaire KAPPENNE, rue St. Hubert, n. 591. 1890

LA MAISON située à Liège, RUE DERRIÈRE ST GEORGES n° 649, n'ayant pas été adjugée, sera ré-exposée le MARDI 24 OCTOBRE COURANT, à 10 heures, devant M. le juge de paix des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue neuve derrière le Palais, et par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège. 1908

fr. 25 c. DICTIONNAIRE relié, 175
USUEL ET PORTATIF
DE LA LANGUE FRANÇAISE,
CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots. Les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

CATALOGUE

D'UNE
belle et nombreuse collection

DE
LIVRES DE THEOLOGIE,
DROIT, LITTÉRATURE, HISTOIRE, ETC.,

PROVENANT DE DÉCÈS,
dont la VENTE aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, les MARDI 17, et JEUDI 19 octobre, à deux heures de relevée, où ledit catalogue se distribuera à partir du 3^e même mois. 1737

VENTE DE 25 BONNIERS TAILLIS.

Le SAMEDI 28 OCTOBRE 1837, à 2 heures de relevée, MM. COLLIGNON et HENAULT feront vendre à l'enchère, dans leur bois de CHANT D'OISEAU, situé commune de Landenne sur Meuse, 25 bonniers de taillis essence chêne, hêtre et bouleau divisés en portions croissant dans ledit bois. Recours chez le sieur DELFOSSÉ, cabaretier, près de l'église dudit Landenne.
A CRÉDIT, moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 1911

EAU

DOCTEUR OMEARA.

ANCIEN PREMIER MÉDECIN DE NAPOLEON A SAINT HÉLÈNE

pour la guérison très prompte, des

MAUX DE DENTS,

De la carie, du Scorbut, et pour le raffermissement des gencives (sans odeur désagréable.) Prix frs. 2. le flacon. Un dépôt est établi à Liège, à la pharmacie de M. E. ALBERT, rue Souverain Pont, n° 604, où l'on trouve aussi la Poudre DENTIFRICE du même auteur. 1914

FABRIQUE DE PELLETERIES,
RUE DE LA RÉGENCE N° 14.

Le sieur Gérard PENON, fabricant de Paris, ci devant rue du Pot d'Or, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de TRANSFÉRER SA FABRIQUE ET SON MAGASIN à l'adresse ci-dessus; on y trouve constamment un assortiment considérable et varié d'articles confectionnés avec le plus grand soin et dans le goût le plus nouveau, tels que Manchons, Boas, Palatines, Collets de Manteaux, Colliers, etc.

Ses nombreuses relations avec les grands marchés de PALERME le mettent à même d'offrir à plus de 20 pour 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

Il vend en GROS et en DÉTAIL et entreprend tout ce qui concerne cette partie. 1907

A VENDRE SUR RENTE

UN BEAU
MOULIN A FARINE,

Avec quatre paires de meules, blutoir, balance, mât, crie, établi sur un très beau et facile biez, dont l'eau ne tarit jamais, avec une eau d'arène, pour empêcher la roue de geler; ainsi que la MAISON et dépendances, avec grands greniers, four, pompe, lavoir, chaudière, cour, écuries et jardin entouré de murs, propre à l'établissement d'autres usines, libre de charges, situé à JUPILLE, près de Liège. S'adresser à Liège, rue St-Severin, n. 723. 1912

A VENDRE

UNE
BELLE FERME ET BIENS,

SIS
A BOLLAND, PRÈS DE HERVE.

S'adresser au notaire PARMENTIER, à Liège. 1904

VENTE DEFINITIVE.

Le MARDI 17 OCTOBRE 1837, à 10 heures du matin, en la maison commune à Dalhem, il sera exposé en VENTE PUBLIQUE et sans réserve,

LES IMMEUBLES,

DONT LE DÉTAIL SUIT.

Provenant de la succession de M. P. J. Andrien de Warsage, par le ministère de M. FLECHET, notaire, de résidence à Warsage:

- 1. Des MAISONNAGES, jardin et un hectare 83 ares 86 millièmes de prairie, à Barchon, commune de Cheratte.
- 2. Un JARDIN d'environ 2 ares et demi, au même endroit.
- 3. 87 ares 18 centiares de terre, au lieu dit Buk, commune de Warsage.

S'adresser audit notaire FLECHET, pour connaître les conditions de cette vente. 1893

VENTE

DE
MEUBLES ET MARBRES

APRÈS DÉCÈS.

LUNDI ET MARDI 16 ET 17 OCTOBRE 1837, à 9 heures du matin, au rivage des Croisiers, à Liège

M. RAIMOND, tuteur de l'enfant mineur HOGARDY, fera vendre AUX ENCHÈRES par le ministère du notaire DELEXY, UNE GRANDE QUANTITÉ DE BELLES PIÈCES DE MARBRE tant du pays que de l'étranger ainsi que de pierres de taille.

ET LE MERCREDI 18 OCTOBRE 1837, à 2 heures de relevée,

On VENDRA LES MEUBLES qui se trouvent à la maison mortuaire, sise rue devant les Carmes, n. 306, à Liège, consistant principalement en garde-robes, commodes, armoires, tables, chaises, lits, bois de lits, matelas et autres objets.

LE TOUT ARGENT COMPTANT.

Les personnes qui sont redevables à la succession dudit sieur Hogardy, sont priées de s'acquitter le plutôt possible, en mains dudit M. Raimond, rue Bassé Sauvenière, n. 839 bis, à Liège.

Les CRÉANCIERS de cette succession voudront également bien remettre leurs titres à ce dernier. 1888

ADJUDICATION PUBLIQUE.

Le 26 OCTOBRE 1837, à 2 heures précises de relevée, Chez M. Jean LEERS à BERNEAU,

IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par le ministère du notaire LEROUX,

LES PIÈCES DE FONDS RURAUX
ET CAPITAUX,

DONT LA DÉSIGNATION SUIT;

Appartenant à la succession de Mme. V. DODÉMONT,

DE VISÉ:

1° UN ENCLOS, mesurant 3 hectares 5 ares, nommé l'enclos de Requillé, situé sur les communes de Berneau et Bombye, tenu en location par M. Grosjean.

2° UNE PIÈCE DE TERRE à Fouron-le-Comte, contenant 26 ares 15 cent., tenue en location par Catherine Maitre.

3° UNE PRAIRIE de 17 ares 43 cent., sise à Berneau, tenue par la même.

4° UNE TERRE de 49 ares 3 cent., située au bois Massart, commune de Bombye, tenue en location par M. Bastin, de Crouwez.

5° UN CAPITAL de 3889 francs 83 centimes, 116 f. 69 centimes de rente, due par la commune de Trembleur.

6° Un idem de 850 frs. 90 c., 34 f. 3 c. de rente, dû par Simon Van Aubel, de Moulant.

7° Un idem de 850 frs. 90 c., 34 f. 3 c. de rente, dû par M. Grosjean, de Berneau. 1829

L'ADJUDICATION PUBLIQUE

BELLE MAISON

Avec remise, grange, brasserie, jardin et dépendances, située à VISÉ, rue Basse, occupée par M. RUTTEN, qui avait été annoncée pour le 17 juillet dernier, et qui n'a point été confirmée, aura lieu de nouveau le JEUDI 19 octobre 1837, 10 heures du matin, chez M. Lonhienne à l'Hôtel du Lièvre, à Visé.

S'adresser au notaire LEROUX, à Visé, pour voir le cahier des charges. 1830

VENTE

BELLE ET BONNE FERME.

Le JEUDI 19 OCTOBRE 1837, à 2 heures de relevée,

En la maison portant l'enseigne de l'hôtel d'Autriche à Herve,

IL SERA EXPOSÉ,

A VENDRE EN HAUSSE PUBLIQUE, par le ministère de Me. DEBERVE, notaire à Liège,

UN CORPS DE FERME,

Très bien situé au HAMEAU DE GOERNEZ, commune et Canton d'Aubel, Arrondissement de Verviers, consistant dans la maison du fermier, étable, fournil, puits, cour et dépendances, avec cinq hectares onze ares, cinq cent soixante dix huit millièmes, (5 bonn. 17 v. gr. et 7 v. p.) en un JARDIN LEGUMIER ET TROIS PRAIRIES, le tout tenant ensemble;

Les bâtimens sont en très bon état et les prairies de la meilleure classe, sont plantés d'arbres à fruits en plein rapport.

S'adresser pour connaître les conditions, audit notaire, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège. 1784

VENTE

MOULIN A FARINE,

ET
BIENS EN DÉPENDANTS,

SITUÉS A PETIT-HAN, COMMUNE DE GRAND-HAN,

Au canton de Durbuy, arrondissement de Marche, province de Luxembourg.

LUNDI, 23 OCTOBRE 1837, à 10 heures précises du matin;

Chez le sieur COLLARD, menuisier à Petit-han, M. le chevalier de MENTENDE HORN, rentier, vendra publiquement par le ministère du notaire PETITHAN à MARCHÉ:

1° UN SUPERBE MOULIN A FARINE,

Mu par la rivière de l'Orte, ayant trois tournans avec deux bâtimens d'habitation et d'exploitation, rangs de cochons, fournil, cour, contenant en superficie avec le canal et dépendances 43 ares 42 centiares.

2° 15 ares 46 centiares de jardins.

3° 52 id. 60 id. de pré.

4° 98 id. de sarlage.

5° 34 id. 50 centiares de trieu, pâture et broussailles.

6° Finalement trois hectares 78 ares 90 centiares de terres labourables.

La VENTE aura d'abord lieu en détail et ensuite en masse. A CRÉDIT. 1790

FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE DE LIÈGE.

LUNDI 23 OCTOBRE 1837, à 9 heures du matin, il sera procédé par les ADMINISTRATEURS DE LA FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE de Liège, par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire à Liège, en leur bureau, situé dans les cloîtres de ladite Cathédrale, à la LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

PIÈCES DE TERRE

Situées dans les communes de Grandville, Herstappe, Neeritter, Fynal, Wonck, Otrange et Eben-Emal.

LE 24 OCTOBRE,

Dans les communes d'Alleur, Houtain St. Siméon, Waremme, Milmorte, Seraing-le-Château, Fexhe au Haut Clocher, Remicourt, Bovegnistier, Slins et Hermée. 1836

VENTE

BELLE ET GRANDE MAISON,

TRÈS-AVANTAGEUSEMENT SITUÉE SUR LA CHAUSÉE DE LIÈGE A AIX-LA-CHAPELLE, En lieu dit l'ancienne barrière de Clermont.

Avec grange, écurie et dépendances; ainsi que jardin et pourprise;

CES IMMEUBLES, possédés en indivis par les enfans de feu Nicolas Franck-Grignard, seront exposés en vente publiquement, le jeudi 26 octobre 1837, à 3 heures du soir, chez le sieur Lejeune, cabaretier, à la chaussée vis-à-vis du village de Thimister;

Sous les conditions dont on peut prendre connaissance en l'étude de Maître DE BEFVE, notaire, rue scours de Hosque, n^o 281, à Liège. 1930

Le notaire Lambinon

EST CHARGÉ DE VENDRE DE GRÉ A GRÉ :

1. Une BELLE MAISON DE COMMERCE, avec un grand terrain y contigu, située entre les rues de la Régence et de la Wage, à Liège.
2. Une VASTE MAISON, très bien distribuée, cotée 440, située rue des Carmes, à Liège, à proximité de la nouvelle rue du Pont de la Boverie.
3. Une PROPRIÉTÉ contenant environ cinq bonniers, située au dessus de la montagne de Loën, commune de Lixhe.
4. Une BELLE USINE à vapeur avec une maison contigue, située en la commune de Jupille.
5. Une MAISON cotée 695, située rue de la Régence, à Liège, tenant à M. Cockerill.
6. Et une MAISON cotée 85, avec forge, située sur la FONTAINE, à Liège. 1824

VENTE D'UN PRÉ, SITUÉ EN DROIXHE.

LUNDI 23 OCTOBRE 1837, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude du notaire LAMBINON à Liège, à l'adjudication publique,

D'UN PRÉ,

Contenant cinq verges grandes, situé en DROIXHE, commune de Jupille, joignant à M. CLOSON et autres. 1821

Vente par Licitation.

JEUDI 19 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, Au local des séances de M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue Mont St. Martin, n^o 607, le notaire LAMBINON VENDRA PUBLIQUEMENT :

UNE MAISON ET DÉPENDANCES, Située à St. Gilles, commune de St. Nicolas, en lieu dit *tô va bin*, près de la houillère de Champay, occupée par André Fire, cabaretier. 1820

VENTE D'IMMEUBLES SITUÉS A JUPILLE.

MARDI 24 OCTOBRE 1837, à 2 heures de relevée, le notaire LAMBINON exposera en vente publique en son étude à Liège :

UNE MAISON ENTièrement RESTAURÉE A NEUF, Avec grange, étable, four, beaux verges et jardin contigus, d'une superficie d'un bonnier, situés aux Bruyères, commune de Jupille, joignant de deux côtés à M^{me} V. VANORLE, d'un 3^e à M. DEFLANDRE et d'un 4^e à un chemin. 1822

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE, EN BON ÉTAT,

SITUÉE AU MILIEU DU VALLON D'ANGLEUR LIEU DIT AUX AGUÈSSES,

Commune d'Angleur, avec GRAND JARDIN et VERGER qui en dépendent.

S'adresser, pour la voir, au sieur AVON, meunier, au moulin des Aguesses, commune d'Angleur, et pour connaître les conditions de la vente, à M^e GILKINET, notaire à Liège, rue Féronstrée, n^o 588. 1777

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

VENTE

De bois domaniaux,

DE L'ORDINAIRE 1838.

LE MARDI 31 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN,

Par devant le notaire VOISIN,

IL SERA PROCÉDÉ

A L'HOTEL DE VILLE DE VERVIERS,

VENTE DES COUPES,

SITUÉS DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS;

Et le LUNDI, 6 novembre suivant, à la même heure, au palais de justice à Liège, et par devant le N^o PARMENTIER, à la VENTE de CEULES situées dans l'arrondissement de Liège.

On peut se procurer tous renseignements chez les notaires et chez les agens forestiers, Liège, le 5 octobre 1837.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, aîné. 1817

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Le MERCREDI 18 OCTOBRE 1837, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

A L'HOTEL DE VILLE A VERVIERS,

Par le ministère du notaire VOISIN,

A L'ADJUDICATION

TRAVAUX CONSTRUCTION

De 3040 mètres d'empierrement à neufs, de 39,200 mètres de fossés et de quelques bâtisses et réparations à la maison forestière, dans la forêt domaniale d'Hertogenwald, située sur la commune de Membach.

On peut se procurer tous renseignements chez le sousigné et chez le sous inspecteur des forêts à Hévreumont. Liège, le 5 octobre 1837.

L'inspecteur des eaux et forêts des provinces de Liège et de Limbourg, DECHESNE l'aîné. 1810

RÉPARATIONS

MAÇONNERIE, ETC., ETC.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

EN ADJUDICATION PUBLIQUE

Au rabais par voie de soumissions, PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX.

Le MERCREDI 18 OCTOBRE 1837, A 3 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE,

LES TRAVAUX,

EN MAÇONNERIE, MENUISERIE, ETC., ETC.

POUR RÉPARATIONS A L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétaire de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges, tous les jours de 9 à 3 heures. Les seules soumissionnaires seront admis à concourir.

NB. On ne commencera les travaux que le 15 mars 1838.

VENTE D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, D'UNE RENTE

D'UNE ACTION

DANS LA SALLE DE SPECTACLE DE LIÈGE.

LE VENDREDI 20 OCTOBRE 1837, à 3 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, en son étude sise rue Féronstrée, n^o 588, A LA VENTE AUX ENCHÈRES :

1^o D'UNE BELLE ET SPACIEUSE MAISON, SISE A LIÈGE,

formant le coin de la rue Pied du Pont des Arches portant le n^o 666; cette maison solidement bâtie, formait jadis deux demeures séparées qui peuvent être rétablies à peu de frais.

La vente en aura lieu en deux lots et ensuite en masse. La position de cette maison est devenue extrêmement avantageuse par la démolition de diverses maisons voisines, faite pour faciliter l'accès du Pont des Arches.

2^o D'UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 91 francs 16 centimes (75 fls. Bt. L.) échéant le 13 Novembre, au capital de 1823 francs 36 centimes, (1500 fls. Bt. L.) due par M. J. G. L. de Fastre, avocat à Tongres.

3^o D'UNE ACTION de 2000 frs dans la salle de spectacle de Liège.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour connaître les conditions, en l'étude, à Liège, du dit notaire GILKINET. 1776

BOURSES.

PARIS, LE 13 OCTOBRE.

Cinq pour cent.	109 25	Esp. D. diff. s. int.	111 1/2
Trois pour cent.	80 45	Dt. pas. s. int.	111 1/2
Act. de la B. de Fr.	99 05	Belg. Empr. 1832	111 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 05	Banque de Belg.	111 1/2
Esp. Ardoin 1831.	21 1/2		

ANVERS, LE 13 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	BRUXELLES. Cert. Falc.	92 1/4
Det. différ.	47 1/2	STAT-MO. Lev. 1832.	99 7/8
Emp. de 48 mill.	101 5/8	An. 1834.	98 1/2
HOLL. Det. active.	104 1/2		
Rente remboursab.	97 1/2		
AUTRICHE. Métall.	104 5/8		
Lots de fl. 100.	100 1/2		
de fl. 250.	430 1/2		
de fl. 500.	205 1/2		
Polon. Lots fl. 300.	114 1/2		
de fl. 600.	134 1/2		
BRESIL. E. à l. 1831.	86 3/4		
ESPAG. Emp. 1831.	48 5/8		
D. diff. 1834.	6 7/8		
Dit. p. 1834.	6 7/8		
Dette diff.	6 7/8		

CHANGES.

Amst., c. jours.	118 av.
Rotterdam, idem.	518 1/2 p.
Paris, idem.	4014
2 mois.	491 1/2
Lond. p. Estr. c. j.	35 15/16
2 mois.	35 9/16
3 mois.	114 1/2
Bruxelles et Gand.	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 13 OCTOBRE 1837.

L'active Espagnole a été ferme à notre bourse de ce jour, par suite de 18 00 de hausse à Paris. Ardoin ouvert 18 1/2 5/8 et resté 18 1/2 1/8 argent au comptant. Primes à demain 18 3/4 dont 18 argent. On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 13 OCTOBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.		SUIVE DES ACTIONS.	
Dettes activ. 2 1/2.	53 1/2	A. S. d'Ougrée.	113 1/2
Emp. Rotsch.	101 1/2	S. Sars-Louch.	120 1/2
Fin cour.	101 1/2	P. Che de fer.	100 1/2
1836, 4 1/2.	92 5/8	P. S. de Vennes.	100 1/2
Fin cour.	92 5/8	P. Bat. à V. Anv.	95 1/2
E. de la ville 1832	100 1/4	P. S. St. Léona.	106 1/2
HOLL. Dette active	52 1/2	A. S. Chatelin.	134 1/2
Rente domaniale	97 1/8	S. Verrieres.	126 1/2
AUTRICHE. Métall.	104 1/2	Ecl. gaz. rés.	95 1/2
NAPLES. Falconnet	92 1/2	S. Raffinerie.	114 1/2
ESPAG. Dette act.	48 3/4	P. Verr. Charl.	115 1/2
Fin cour.	48 5/8	P. Expl. l'Espér.	114 1/2
p. m. d. 4.	20 1/2	A. Des Brasseries.	102 1/2
différée 1830.	22 1/2	Librairie H.	99 1/2
1835.	22 1/2	Typogr. W.	99 1/2
dette passive.	22 1/2	Fabr. Tapis.	106 1/2
PORT. Dona Maria	86 1/2	Fabr. de fer.	112 1/2
BRESIL 1824.	86 1/2	Mutual. ind.	100 1/4
ROME 1831.	99 7/8	G. de Bruges.	111 1/2
		H. F. Monc.	98 1/2
		Libr. Meine.	102 1/2
		S. act. réun.	80 1/2
		S. de Fleu.	100 1/2
		Ebénisterie.	55 1/2
		Librairie Sc.	100 1/2
		Fab. Piand.	98 1/2
		H. F. Borin.	95 1/2
		Hoyoux.	103 1/2
		Fabr. de pap.	110 1/2
		Lits de fer.	110 1/2
		CHEMINS DE FER.	
		De Par. à St. Ger.	100 1/2
		à V. r. d.	100 1/2
		à Riv. g.	100 1/2
		De Moll. à Th.	100 1/2
		Gambart.	100 1/2
		Luxembourg.	100 1/2